

EN BREF...

**DEUX NOUVEAUX
EURODÉPUTÉS
FRANÇAIS SIÈGENT
AU PARLEMENT
EUROPÉEN**

En raison des règles sur le cumul des mandats, Christophe Béchu (UMP), conseiller régional et conseiller général du Maine-et-Loire, a été amené à céder son siège d'eurodéputé fin 2010. Agnès Le Brun, maire UMP de Morlaix, a pris sa suite au Parlement européen depuis le 1^{er} janvier.

Par ailleurs, Xavier Bertrand ayant été nommé ministre du Travail lors du remaniement de novembre, sa suppléante à l'Assemblée nationale Pascale Gruny a pris sa suite au Palais Bourbon. Son siège à Strasbourg revient donc à Philippe Boulland, conseiller général UMP de l'Oise.

EN DIRECT DE BRUXELLES**La Hongrie entame une présidence affaiblie et tourmentée**

Le 19 janvier, c'est dans une atmosphère tendue que le Premier ministre de la Hongrie Viktor Orbán a présenté aux députés européens ses priorités pour les six mois de la présidence hongroise du Conseil des ministres de l'UE, qui a débuté le 1^{er} janvier dernier.

Chahuté au sein de l'hémicycle, le chef de gouvernement s'est efforcé de centrer les débats sur son programme en quatre points pour le semestre en cours : gouvernance économique européenne ; énergie ; développement d'une stratégie européenne pour les Roms ; et adhésion de la Croatie à l'UE.

Gouvernance économique et énergie

Au cours de cette présidence, les discussions sur le renforcement du Pacte de stabilité vont se poursuivre, et la Hongrie sera chargée de mettre en œuvre à partir de mars l'initiative intitulée « semestre européen », examen collégial des 27 programmes nationaux de convergence budgétaire et de réformes structurelles.

Sur cette question, la France soutient, sur la base d'un consensus franco-allemand, une convergence de fond des politiques économiques, y compris fiscales et sociales, afin de réduire les écarts de compétitivité grandissants.

La seconde priorité de Viktor Orbán, l'énergie, sera débattue au Conseil européen du 4 février, premier Conseil thématique organisé à l'initiative du Président Van Rompuy. L'enjeu sera d'adopter une stratégie énergétique européenne présentée par la Commission en novembre (ELPS n°102), Budapest souhaitant notamment axer les discussions sur l'efficacité énergétique et les infrastructures énergétiques prioritaires. Le soutien à l'innovation sera également abordé, notamment sur la base d'une proposition franco-finlandaise sur l'accès au capital risque pour les PME.

Un rôle à définir

La Hongrie aura un rôle limité sur de nombreux dossiers, compte tenu de la présidence du Conseil européen d'Herman Van Rompuy, chargé de la préparation des décisions essentielles. La présidence hongroise est surtout durablement fragilisée par les accusations de dérive nationaliste et de violation de la liberté de la presse. Une procédure judiciaire est envisagée pour début février, tandis que quinze grands groupes européens ont déposé plainte contre une taxe exceptionnelle frappant exclusivement les entreprises étrangères installées en Hongrie. ■

**FOCUS BTP
DROIT DES CONSOMMATEURS, CONCURRENCE DÉLOYALE :
LES EURODÉPUTÉS FRANÇAIS SENSIBLES AUX PRÉOCCUPATIONS
DU BTP**

Rendez-vous régulier de la FNTP et de la FFB, le dernier Cercle des députés européens s'est tenu le 18 janvier en présence de 11 parlementaires français*. À cette occasion, les fédérations françaises de la construction ont pu échanger sur deux questions d'actualité : les droits des consommateurs, et la concurrence déloyale des entreprises étrangères en Europe et sur les marchés tiers.

Droits des consommateurs

La proposition de directive sur les droits des consommateurs actuellement en cours de discussion au Parlement a pour vocation d'harmoniser le cadre réglementaire européen sur la protection des droits des consommateurs. Sont notamment visés les

modalités d'information et le droit de rétractation dans les contrats de vente à distance et les contrats hors établissement (cf. contrats négociés ou conclus en dehors des établissements commerciaux).

La plupart des contrats de travaux immobiliers, conclus au domicile du consommateur,

EN BREF...

**LA FIEC ÉVITE
UNE COUPE
IMPORTANTE
DANS LE BUDGET
DES INFRA-
STRUCTURES
DE TRANSPORT**

La FIEC a obtenu, fin décembre, que le programme du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), qui finance actuellement quelques grands projets d'infrastructures de transport dans l'Hexagone, ne soit pas excessivement amputé lors des négociations sur le budget de l'UE pour 2011. La proposition de la Commission prévoyait initialement une enveloppe de 900 millions d'euros pour le RTE-T, que les Etats ont souhaité réduire de 12 %. La FIEC a réagi pour faire valoir l'importance de cette politique d'investissement pour la croissance européenne, trouvant en cela le soutien du Parlement. La solution de compromis trouvée fin décembre par le Parlement et le Conseil fut une réduction de 4,8 %. Pour la période de programmation qui débutera en 2014, la FIEC milite pour un budget du RTE-T de 30 milliards d'euros sur sept ans.

FOCUS BTP

entrent dans la définition des contrats hors établissement. Selon le projet, ils seraient soumis à un délai de rétractation de 14 jours et, en cas de défaut d'information du consommateur, la sanction porterait ce délai à 3 mois, voire davantage, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée par le professionnel pour les travaux engagés et les biens mis en œuvre.

Par ailleurs, les contrats de travaux immobiliers, qui lient fourniture de biens et prestation de travaux, sont des contrats à objet mixte. Or, le texte prévoit une garantie sur les biens qui se cumulerait aux garanties spécifiques déjà applicables aux travaux immobiliers, ce qui mènerait à une incohérence.

Concurrence déloyale d'entreprises étrangères

Dans sa réflexion sur l'avenir de la politique commerciale de l'UE, l'approche de la Commission européenne face à la concurrence déloyale d'entreprises étrangères au sein de l'espace communautaire et sur les marchés des pays tiers semble évoluer. Ainsi, elle s'orienterait vers une exigence de réciprocité quant à l'accès aux marchés publics et viserait un accompagnement renforcé à l'extérieur de l'UE.

La position du secteur de la construction sur ces

questions défend une stratégie cohérente qui intègre trois volets.

1. La mise en place d'un mécanisme approprié permettant d'assurer une véritable « symétrie » dans l'accès aux marchés publics, compte tenu que les marchés publics de certains pays, notamment la Chine, sont fermés aux entreprises européennes.

2. L'adaptation de la réglementation européenne des marchés publics afin que les appels d'offres ne soient pas octroyés dans des conditions de concurrence déloyales, conduisant à des niveaux de prix sur lesquels les entreprises européennes ne peuvent se positionner.

3. Le soutien à l'internationalisation des entreprises européennes, qui implique une démarche structurée et adaptée selon les secteurs d'activité et les pays. L'accès aux marchés des pays tiers suppose de satisfaire, au préalable, à certaines conditions en termes d'offre et de solidité financière. ■

** Etaient présents : J-P. Audy (PPE, Massif Central-Centre) ; P. Berès (S&D, Île-de-France) ; Ph. Boulland (PPE, Nord-Ouest) ; G. Franco (PPE, Sud-Est) ; J-P. Gauzès (PPE, Nord-Ouest) ; N. Griesbeck (ADLE, Nord Est) ; A. Le Brun (PPE, Ouest) ; G. Pargneaux (S&D, Nord-Ouest) ; D. Riquet (PPE, Nord-Ouest) ; C. Souillie (PPE, Massif Central-Centre) ; B. Vergnaud (S&D, Ouest)*

LA FIEC APPELLE À REMETTRE L'INVESTISSEMENT DANS LES TERRITOIRES AU CŒUR DES FONDS STRUCTURELS

À quelques mois du début des tractations sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union pour l'après-2013, la FIEC a pris position pour que les fonds structurels demeurent un outil d'investissement dans le développement des territoires.

Avec près de la moitié des fonds engagés dans des projets au 1^{er} janvier 2011, mais seulement 15 % des montants effectivement versés aux bénéficiaires, la mise en œuvre des 13,4 milliards d'euros du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) dont dispose la France pour la période 2007-2013 n'est pas encore totalement satisfaisante. En particulier, le fléchage des fonds sur la compétitivité, l'innovation, le développement durable, et la cohésion sociale, décidé en 2006, limite considérablement la capacité de financer les équipements et aménagements nécessaires au développement équilibré des territoires. On estime qu'en France, seuls 29 % des fonds sont dédiés à de tels projets, contre une moyenne 49 % au niveau européen. Tandis qu'une très faible part du FSE est effectivement dédiée à la formation professionnelle.

Priorité à l'équipement du territoire

Avec l'appui des fédérations françaises, la FIEC plaide pour un recentrage majeur des fonds structurels sur l'investissement matériel et le développement territorial à compter de 2014. Décidé juste avant la crise, le fléchage actuel des fonds a montré ses limites. Une étude commanditée par la Commission a d'ailleurs souligné le meilleur bilan coût-efficacité des projets en matière d'équipement, de recherche ou de protection de l'environnement.

Le FIEC appelle donc à mettre l'énergie, les transports, l'environnement et les équipements économiques au cœur des futurs programmes. Elle demande par

ailleurs à ce que les fonds structurels financent des stratégies intégrées d'aménagement urbain, rural ou littoral, qui combinerait l'ensemble des fonds régionaux de l'UE.

Des réformes majeures pour l'efficacité des fonds

Pour assurer la bonne gestion des fonds, la FIEC soutient aussi une plus forte implication des acteurs économiques régionaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes régionaux. Elle défend également la délégation de la gestion des fonds aux collectivités et aux agences et organisations nationales (Oséo, Ademe, Opca), qui a fait ses preuves partout où elle a été accompagnée d'une répartition des rôles claire et efficace. Enfin, la FIEC avance des propositions pour réduire drastiquement les exigences administratives et de contrôle pesant sur les bénéficiaires.

Demeure un point d'interrogation majeur : le futur budget alloué à la politique régionale. Alors que la France est favorable à un gel du budget communautaire, le ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire Bruno Le Maire a évoqué, le 26 janvier, la suppression pure et simple des programmes FEDER et FSE dans les régions à PIB élevé. Les fonds structurels pourraient être dédiés en priorité aux quatre régions d'Outre-mer ainsi qu'à six régions métropolitaines à faible PIB, si on s'en tient aux critères de ciblage des fonds évoqués par la France. ■

POUR TOUTE INFORMATION

FNTP

► Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm@fnftp.fr

► Aymeric Lorthiois

Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : lorthioisa@fnftp.fr ou europe@fnftp.fr

FFB

► Myriam Diallo

Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom@national.ffbattiment.fr